



PRÉFET DE VAUCLUSE

Préfecture
DIRECTION DE LA CITOYENNETÉ ET DE LA
LEGALITÉ
Service des relations avec les collectivités territoriales
Pôle affaires générales et foncières
Affaire suivie par: Nelly KOEHREN
Tel: 04 88 17 82 30
Mail: pref-enquetes-publiques@vaucluse.gouv.fr

ARRÊTÉ du 04 JUIN 2019

prescrivant l'ouverture d'une enquête publique sur le projet de modification des limites territoriales entre les communes de Lagarde d'Apt et Villars

**Le Préfet de Vaucluse
Chevalier de l'Ordre National du Mérite**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 2112-2 à L 2112-13 et D 2112-1 ;

Vu le code des relations entre le public et l'administration et notamment ses articles L 134-1 à L134-34 ;

Vu la délibération du conseil municipal de la commune de Lagarde d'Apt en date du 13 novembre 2017 demandant au préfet la mise en œuvre de la procédure de modification des limites communales prévue aux articles précités du CGCT, par le rattachement au territoire communal de Lagarde d'Apt des parcelles section D n° 36, n° 37, n° 274 situées sur le territoire de la commune de Villars et le rattachement à la commune de Villars d'une fraction de la parcelle section A n° 196 d'une superficie d'environ 24415 m², située sur le territoire de la commune de Lagarde d'Apt ;

Vu la délibération du conseil municipal de la commune de Villars en date du 21 novembre 2017 demandant au préfet, dans les mêmes termes, la mise en œuvre de la procédure de modification des limites communales ;

Vu l'arrêté préfectoral du 4 juin 2018 donnant délégation de signature à M. Thierry DEMARET secrétaire général de la préfecture de Vaucluse ;

Vu l'avis de Mme la directrice départementale des territoires en date du 19 octobre 2018 ;

L'accueil général de la préfecture est ouvert du lundi au vendredi de 8h30 à 11h 30 et de 13h30 à 16h30.
Pour tous renseignements, contactez: pref-contact@vaucluse.gouv.fr

Le courrier doit être adressé à M. le Préfet sous forme impersonnelle
84905 AVIGNON Cedex 09 - Téléphone 04 88 17 84 84 - Télécopie 04 90 86 20 76 - Internet : www.vaucluse.gouv.fr

Vu l'avis de M. le directeur départemental des finances publiques en date du 6 décembre 2018 ;

Vu les pièces du dossier soumis à enquête ;

Vu la liste départementale des commissaires enquêteurs dans le Vaucluse ;

Considérant que le commissaire enquêteur a été consulté sur les modalités de déroulement de l'enquête.

Sur proposition de Monsieur le secrétaire général de la préfecture de Vaucluse,

ARRÊTE

Article 1er : Il sera procédé, sur le territoire des communes de Lagarde d'Apt et Villars dans les formes prévues par le code des relations entre le public et l'administration, à une enquête publique sur le projet de modification des limites territoriales entre les communes de Lagarde d'Apt et Villars.

Cette enquête publique se déroulera pendant quinze jours consécutifs, **du lundi 24 juin 2019 au lundi 8 juillet 2019 inclus en mairies de Lagarde d'Apt et Villars.**

Article 2 : Est désignée en qualité de commissaire enquêteur, Madame Florence REARD, architecte.

Celle-ci se tiendra à la disposition du public, en **mairie de Lagarde d'Apt, siège de l'enquête** :

- le **lundi 24 juin 2019 de 9h à 12h**
- le **lundi 8 juillet 2019 de 14h à 17h**

et en **mairie de Villars** :

- le **mercredi 3 juillet 2019 de 9h à 12h**

Pour l'accomplissement de cette mission, Mme REARD est autorisée à utiliser son véhicule personnel, sous réserve de satisfaire aux conditions prévues en matière d'assurance, par la législation en vigueur.

Article 3 : Pendant la durée de l'enquête, les pièces du dossier ainsi que les registres d'enquête à feuillets non mobiles, préalablement cotés et paraphés par le commissaire enquêteur, seront déposés en mairie de Lagarde d'Apt et de Villars afin que chacun puisse en prendre connaissance, les jours ouvrés, aux jours et heures d'ouverture au public suivants :

Mairie de Lagarde d'Apt – Le Village- D34 -84400 Lagarde d'Apt	Le lundi et le jeudi de 9h à 17h sans interruption Le mardi, mercredi et vendredi après-midi de 14h à 17h
Mairie de Villars – Place de la Mairie – 84400 Villars	Le lundi, mardi, mercredi, jeudi matin de 9h à 12h Le vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 16h30

Le dossier d'enquête publique sera également consultable sur le site internet des services de l'Etat en Vaucluse (www.vaucluse.gouv.fr).

Le public pourra consigner ses observations et propositions sur les registres ouverts à cet effet ou les adresser par écrit au commissaire enquêteur domicilié au siège de l'enquête (Mairie de Lagarde d'Apt- Le Village – D 34 – 84400 Lagarde d'Apt). Il pourra également les faire parvenir au commissaire enquêteur par voie électronique à l'adresse mail suivante : pref-enquetes-publiques@vaucluse.gouv.fr (capacité maxi 5MO) en précisant bien l'objet de l'enquête.

Article 4 : A l'expiration du délai d'enquête, les registres seront respectivement clos et signés par les maires de Lagarde d'Apt et Villars qui en assureront la transmission au commissaire enquêteur dans les vingt-quatre heures suivant la clôture de l'enquête, avec le dossier d'enquête.

Dans un délai d'un mois à compter de la date de clôture de l'enquête, le commissaire enquêteur enverra le dossier avec son rapport et ses conclusions motivées au préfet de Vaucluse (Direction de la Citoyenneté et de la Légalité – Service des relations avec les collectivités territoriales – Pôle affaires générales et foncières -84905 AVIGNON Cedex 9) en précisant si elles sont favorables ou non au projet. Le préfet dressera procès-verbal des opérations.

Une copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur sera déposée en mairies de Lagarde d'Apt et Villars ainsi qu'en préfecture de Vaucluse (Direction de la Citoyenneté et de la Légalité – Service des relations avec les collectivités territoriales – Pôle affaires générales et foncières -84905 AVIGNON Cedex 9).

Article 5 : le public sera informé de l'ouverture de l'enquête par un avis :

- affiché, huit jours au moins avant l'ouverture de l'enquête et pendant toute la durée de celle-ci notamment à la porte des mairies de Lagarde d'Apt et Villars, et éventuellement, publié par tous autres procédés en usage dans la commune. Cette formalité devra être justifiée par un certificat d'affichage établi par chaque maire.

- publié en caractères apparents, huit jours au moins avant le début de l'enquête, et rappelé dans les huit premiers jours de celle-ci, dans deux journaux régionaux ou locaux diffusés dans tout le département, par les soins du préfet ;

- publié sur le site internet des services de l'Etat en Vaucluse (www.vaucluse.gouv.fr)

Article 6 : Toute personne pourra, à l'issue de l'enquête publique, demander communication des rapports et des conclusions du commissaire enquêteur. Ces demandes devront être adressées au Préfet de Vaucluse (Direction de la Citoyenneté et de la Légalité – Service des relations avec les collectivités territoriales – Pôle affaires générales et foncières - 84 905 AVIGNON Cedex 09).

Ces documents pourront être consultés sur le site internet de la préfecture de Vaucluse (www.vaucluse.gouv.fr). Ils seront également tenus à la disposition du public en mairies de Lagarde d'Apt et de Villars.

Article 7 : M. le secrétaire général de la préfecture de Vaucluse, Mme La sous-préfète d'Apt, Mme et M. les maires de Lagarde d'Apt et Villars sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de Vaucluse et dont une copie sera adressée au commissaire enquêteur.

Pour le Préfet et par délégation,
le secrétaire général



Thierry DEMARET